

# Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2014

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mardi 29 octobre 2014

Présents :, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MANDIER Corinne, MAGNIER Ludovic, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, TURQUET Cécile, VIALLE Michel

Excusés : BOFFELLI Christian qui a donné pouvoir à Patrick PACAUD, VINCENT Céline

La séance est ouverte à 20 h 00  
Michel VIALLE est secrétaire de séance.

## **1 – Report de délibération assurance**

L'option auto mission ayant été choisie par erreur, le conseil décide de prendre une délibération remplaçant et annulant la délibération précédente, pour corriger cette erreur.

## **2 – Organisation du temps périscolaire**

Le nombre d'enfant mangeant à la cantine est assez rarement supérieur à 18. Cela pose la question du maintien de l'organisation des repas en deux services.  
Après discussion l'organisation reste la même mais il sera procédé à des tests dans les deux mois qui viennent pour proposer d'éventuelles modifications à un prochain conseil.

## **3 – Devis formation BAF Madama GERBERT-MASSAIT Marianne**

La formation organisée par le service jeunesse de la communauté de commune coûte 445 € la prise en charge par la communauté de commune est de 150 €, le conseil est sollicité pour savoir si nous prenons en charge le reste à payer. Après discussion le conseil donne son accord. Cette formation qui devait se dérouler pendant les vacances de Toussaint a été reportée à une date ultérieure.

## **4 – Devis pour la modification de classement de la voirie communale et du parcellaire cadastral**

Un géomètre a été contacté pour nous aider à calibrer l'opération.  
Il faut prévoir deux étapes :

- étude des chemins et division parcellaire
- réalisation d'un plan d'ensemble avec nouveau classement parcellaire.

Sept sites ont été identifiés pour un coût total de 3 300 € pour la première étape et 1 608 € pour la deuxième. En plus il faut à prévoir les frais d'actes et les frais d'enquête publique. Le conseil donne son accord pour que le travail soit réalisé par le cabinet Sainte-gra.

Il sera aussi demandé une estimation des frais d'acte à un notaire.

## **5 – Travaux sur les bâtiments communaux**

Entrée de la mairie : fin des travaux pendant les vacances.

Devis pour le changement de la porte d'entrée de la mairie pour 3 732 € Le conseil trouve le devis trop élevé, d'autres devis seront demandés.

Entretien du parking devant l'église, à faire durant l'hiver.

Mur du cimetière, à surveiller mais pas de travaux à faire pour l'instant.

Salle des fêtes : Il faudra mettre un coup de Karcher sur les murs extérieurs et à l'intérieur un peu de peinture. Les dalles du plafond demandent à être changées, un devis sera réalisé et le travail serait réalisé par l'employé communal, la question de l'isolation sera à regarder pour maintenir le même niveau ou l'améliorer.

## **6 - Assainissement**

Devant les difficultés rencontrées pour la signature des conventions il est décidé de limiter au maximum le passage sur les terrains privés. Les pompes de relevages seront nécessaires, dans certains cas, sur le village. Le bureau d'étude a été contacté et un rendez-vous est prévu le 7 novembre à 14 h.

## **estions diverses**

Voirie : les travaux réalisés par l'entreprise CHEVAL doivent se faire la deuxième quinzaine de novembre.

Maison Buisson, le contrôleur technique et le SPS ont envoyé leurs avis, nous attendons les réactions de l'architecte.

Cérémonie du 11 novembre : l'association patriotique a réalisé une exposition à St bonnet. Rendez-vous à Montagne à 10 h, ensuite cérémonie à 11 h à St. Bonnet et visite de l'exposition,

Site Internet : l'arborescence proposée est validée, le travail reste à faire, une prochaine réunion permettra de démarrer avec l'aide de la communauté de commune.

Communication, prévoir une réunion de la commission pour le journal.

Commission finance réunion à faire avec le percepteur pour programmer les dépenses à venir et leur financement.

Révision des listes électorales réunion jeudi 6 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h.